

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL 2021-017

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 04.06.2021**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le quatre juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **Salle Halte Découverte – Espace Gare – à Saint Jean Le Centenier**, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : Messieurs Marc BRUN, Pierre CHAPUIS, Jacques GEIGUER
CCBA : Messieurs Jean COLLIGNON, Robert LACROTTE, Patrick MAISONNEUVE, Gérard SAUCLES, Guy MASSOT, Max BOUSCHON, Jean-François DEVES, René SOULERIN et Mesdames Joelle ROSSI & Colette PASTRE.

Montagnes d'Ardèche : Messieurs Jacques GENEST, Sébastien PRADIER.

Pays des Vans en Cévennes : Messieurs Thierry BRUYERE-ISNARD, Gérard GSEGNER, Lionel ROBERT

Beaume Drobie : Messieurs Francis CHABANE, Christophe DEFFREIX, Pascal WALDSCHMIDT.

Berg et Coiron : Mesdames Marie FARGIER, Michelle GILLY et Monsieur Joël CROS.

Gorges de l'Ardèche : Messieurs Claude AGERON, Nicolas CLEMENT

Val de Ligne : Monsieur Bernard CHANIOL et Madame Brigitte BAULAND

Nombre de Délégués :

En exercice : 38

Présents : 28

Procurations : 08

Votants : 36

Absents : 0

Date de convocation : le 28.05.2021

Procurations : M. Jean-Luc ARNAUD à Gérard SAUCLES, M. Vincent AUZAS à M. Christophe DEFFREIX, M. Yves VEYRENC à M. Pierre CHAPUIS, Mme Bérangère BASTIDE à M. Lionel ROBERT, Mme Martine TAUPENAS à M. Jean COLLIGNON, Mme Marie-Christine DURAND à M. Nicolas CLEMENT, M. Johan DELEUZE à Mme Brigitte BAULAND, M. Max TOURVEILHE à M. Patrick MAISONNEUVE.

Secrétaire de séance : M. Lionel ROBERT

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2021.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Collectivité. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière celle-ci afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, prend acte du rapport concernant le Débat sur les Orientations Budgétaires 2021 pour le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



**Reçu à la Sous-Préfecture
de LARGENTIÈRE**

14 JUIN 2021